



FO Justice poursuit ses travaux et exige des RÉPONSES FORTES dès 2026

COMMUNIQUÉ :

Dans la continuité des travaux engagés par **FO Justice** avec le ministère de la Justice, une délégation **FO Justice** a été reçue le 19 mai 2026 par le Directeur adjoint de cabinet du ministre de la Justice.

À cette occasion, **FO Justice** a une nouvelle fois porté avec fermeté plusieurs revendications majeures pour l'ensemble des Personnels de l'administration pénitentiaire.

► FO Justice a notamment revendiqué :

- **La modification du mode de calcul** et l'extension de la **prime de surpopulation pénale** à l'ensemble des Personnels ainsi que sa revalorisation significative ;
- **L'instauration effective d'une prime d'encadrement**, revendication historique portée par **FO Justice** dans le cadre de la réforme statutaire et indemnitaire dont nous exigeons la concrétisation définitive.
- **Un traitement beaucoup plus rapide des promotions**, via un traitement du stock des demandes de reprise d'ancienneté ainsi qu'une accélération de la publication des arrêtés de promotion afin de mettre fin aux délais inacceptables subis par les Personnels ;
- **La mise en place d'un véritable mécanisme de paiement du stock d'heures supplémentaires** dont le paiement doit être défiscalisé, permettant ainsi aux Personnels de percevoir justement le fruit de leur travail, sans impact pénalisant pour eux ;
- **Une politique ambitieuse de comblement des vacances de postes** au sein de l'administration pénitentiaire, nécessitant des recrutements supplémentaires massifs afin de répondre aux besoins des services et aux difficultés rencontrées sur le terrain, **dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2027**, ainsi que la mise en œuvre dès 2026, d'un mécanisme permettant d'engager rapidement le renforcement des effectifs via le **report d'ouverture d'établissements et leur montée en charge**.
- S'agissant de la **surpopulation carcérale**, une ouverture rapide des discussions avec les parlementaires de la proposition de Loi (PPL) déposée par le député Florent BOUDIE qui s'inspire de **l'article 7 de la loi SURE, obtenu grâce à l'action de notre Organisation**.

FO Justice a rappelé avec force que les Personnels attendent désormais des réponses concrètes, ambitieuses et fortes, dès 2026, sur l'ensemble de ces sujets.

FO Justice restera pleinement mobilisé afin que les engagements pris ne restent pas de simples annonces et que les Personnels obtiennent enfin la reconnaissance statutaire, indemnitaire et financière qu'ils méritent.

FO Justice attend des arbitrages rapides car il y a urgence à passer aux actes !

FO Justice : déterminé, engagé, combatif !!!

